

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE

- 7 MAI 2010

CASTELSARRASIN. 80

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Roux

**06 – 06 mai 2010**

**IMPOT SUR LES SPECTACLES – EXONERATION GENERALE ET TOTALE  
POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES**

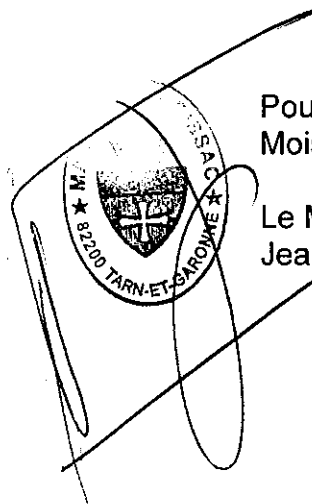
Vu les dispositions des articles 1559 à 1565 bis et 1639 du Code Général des Impôts,

**Considérant** que le conseil municipal peut décider, par délibération, que l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune bénéficient de l'exonération de l'impôt sur les spectacles.

**Considérant** la volonté du conseil municipal d'appliquer cette exonération générale et totale à l'ensemble des manifestations sportives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et jusqu'à délibération contraire.

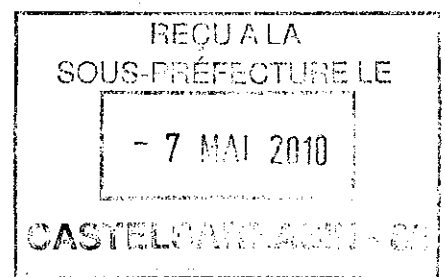
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité**

**ADOpte** le principe d'appliquer une exonération générale et totale à l'ensemble des manifestations sportives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'à délibération contraire.



Pour copie conforme  
Moissac le 07 mai 2010

Le Maire  
Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :